



Séance du: 24 avril 2024

Présents: M. Raus C. / M. Heuertz C.

Excusé: M. Beissel R.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive de l'entreprise (demande courriel du 22.04.2024) ;

décide à l'unanimité des voix de régler temporairement d'urgence la circulation communal sur la rue "Munnereferstrooss" à Hellange, devant la maison nr.18, pour le raccordement de la maison à la canalisation, du 20 mai 2024 jusqu'à la fin des travaux (> 72 heures), comme suit:

1.le chantier est annoncé par:

- les panneaux "TRAVAUX", signal A,15;
- les panneaux "SIGNALISATION LUMINEUSE", signal A,16a;

-les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A,4b;

2.la circulation est réglée par des feux de signalisations du type "intelligent", entre 9h00 et 16h00, c.-à-d. en dehors des heures de pointe. Une voie de circulation doit toujours rester ouverte au trafic ;

3.avant 9h00 du matin et après 16h00 de l'après-midi, la voirie étatique N13 est à maintenir à deux voies de circulation et les tranchées sont à couvrir moyennant des tôles en acier, encastrées dans la couche de roulement, afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic;

4.le trottoir est fermé aux piétons devant la maison nr.18. Les piétons devront emprunter le trottoir en face (coté impair). Les panneaux "INTERDICTION D'ACCES A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS" sont à placer à l'endroit des travaux, signal C,3g;

5.le chantier est fermé par des balises, barrières et rubans de balisage, pourvus de lampes clignotantes;

6.les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

Numéro: 110

Date de vote au collège échevinal : 24/04/2024

Date de vote au conseil communal :

Date d'approbation autorité supérieure :

Date début : 20/05/2024

Date fin : jusqu'à la fin des travaux

Art. 1er.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

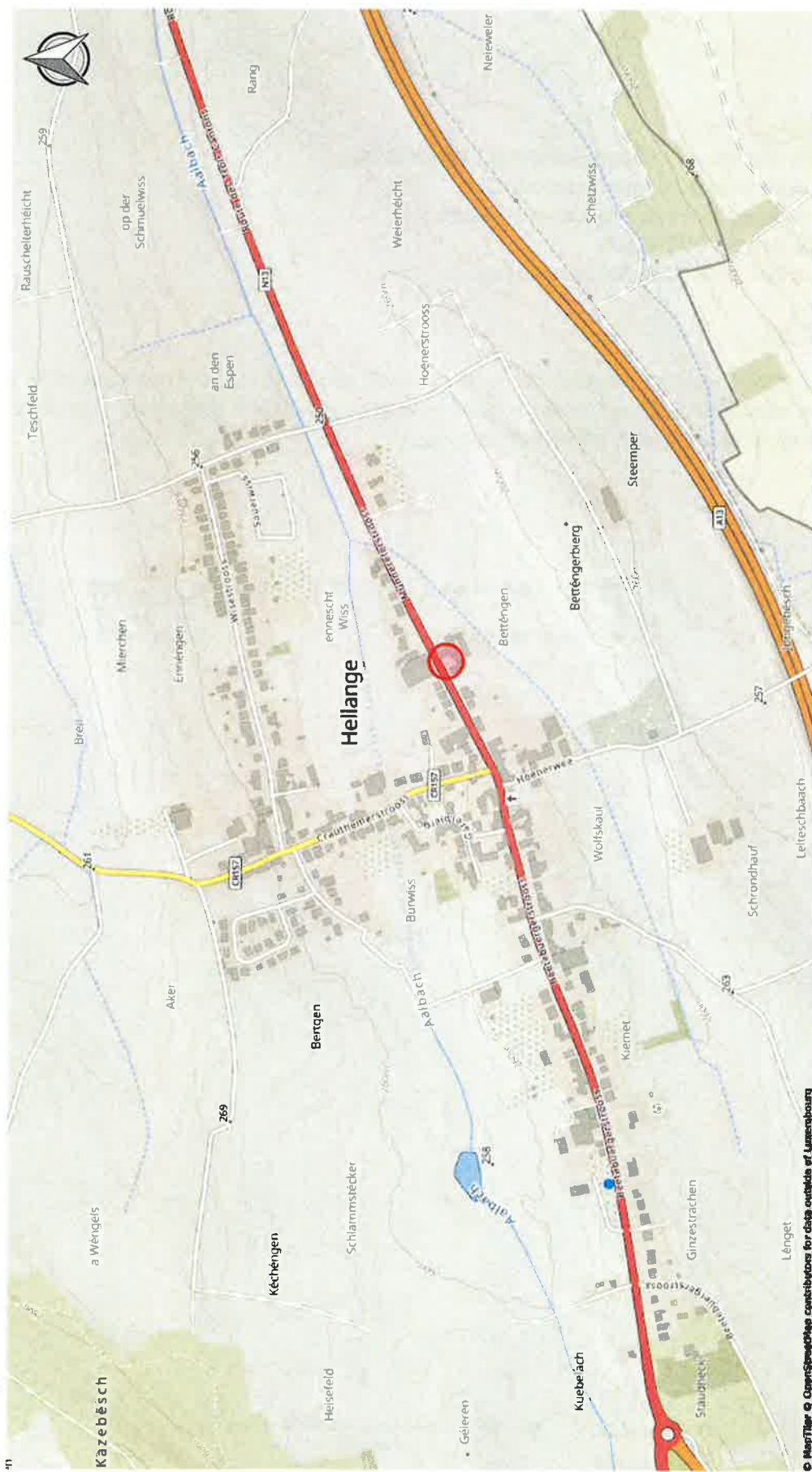

L'échevin délégué


La secrétaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu
Das öffentliche Geoportail des Grossherzogtums Luxemburg



© MapTiler © OpenStreetMap contributors for data supplied by Luxembourg

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.

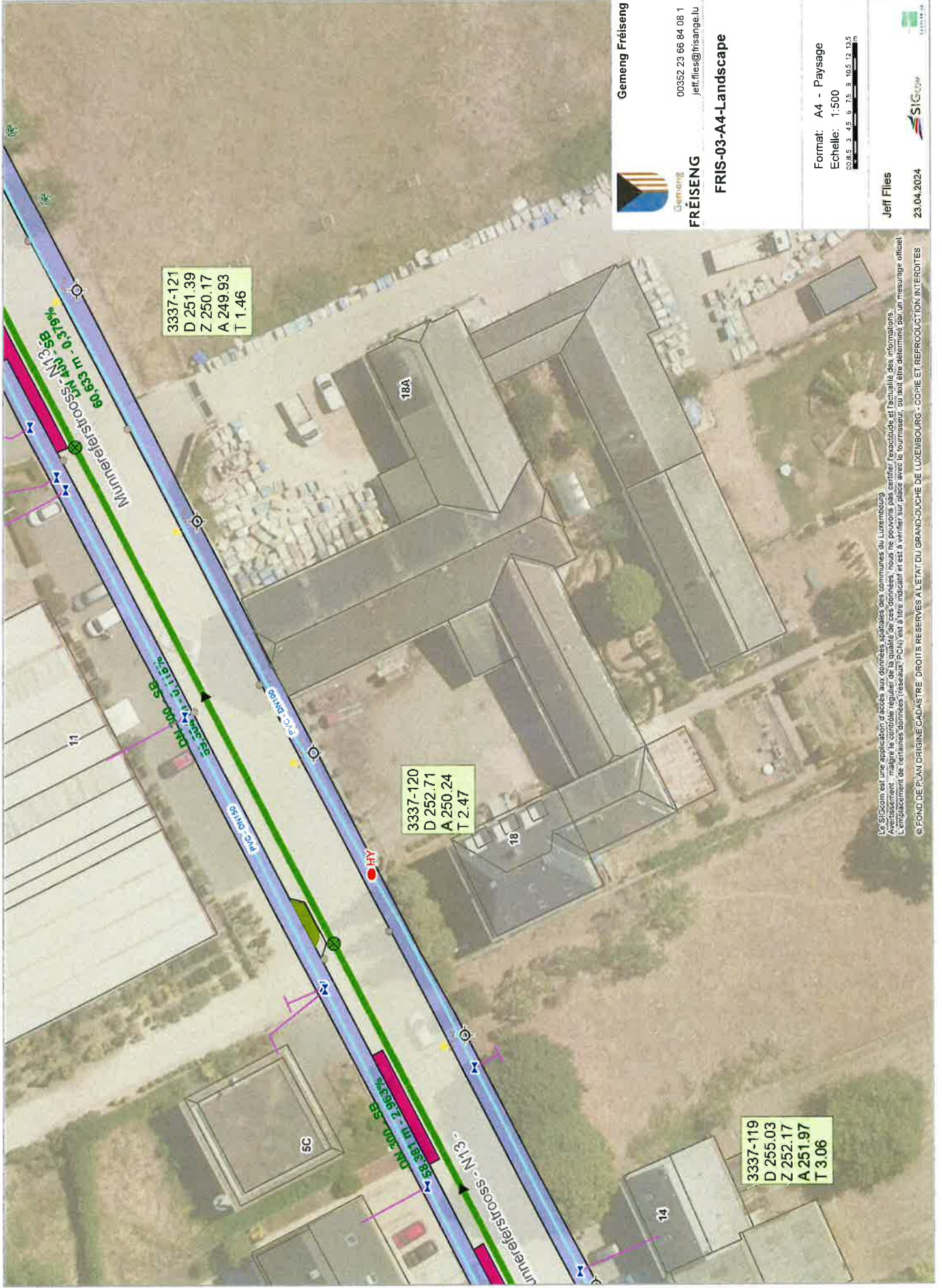
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 10000



<http://g-o.lu/3/97CR>





3337-121
 D 251.39
 Z 250.17
 A 249.93
 T 1.46

3337-120
 D 252.71
 A 250.24
 T 2.47

3337-119
 D 255.03
 Z 252.17
 A 251.97
 T 3.06



Gemeng
FRÉISENG

00352 23 66 84 08 1
 jeff.flies@frisange.lu

FRIS-03-A4-Landscape

Format: A4 - Paysage
 Echelle: 1:500
 0 0.8 1.5 2 2.5 3 3.5 4 4.5 5 5.5 6 6.5 7 7.5 8 8.5 9 9.5 10 10.5 11 11.5 12 12.5 13 13.5 14 14.5 15

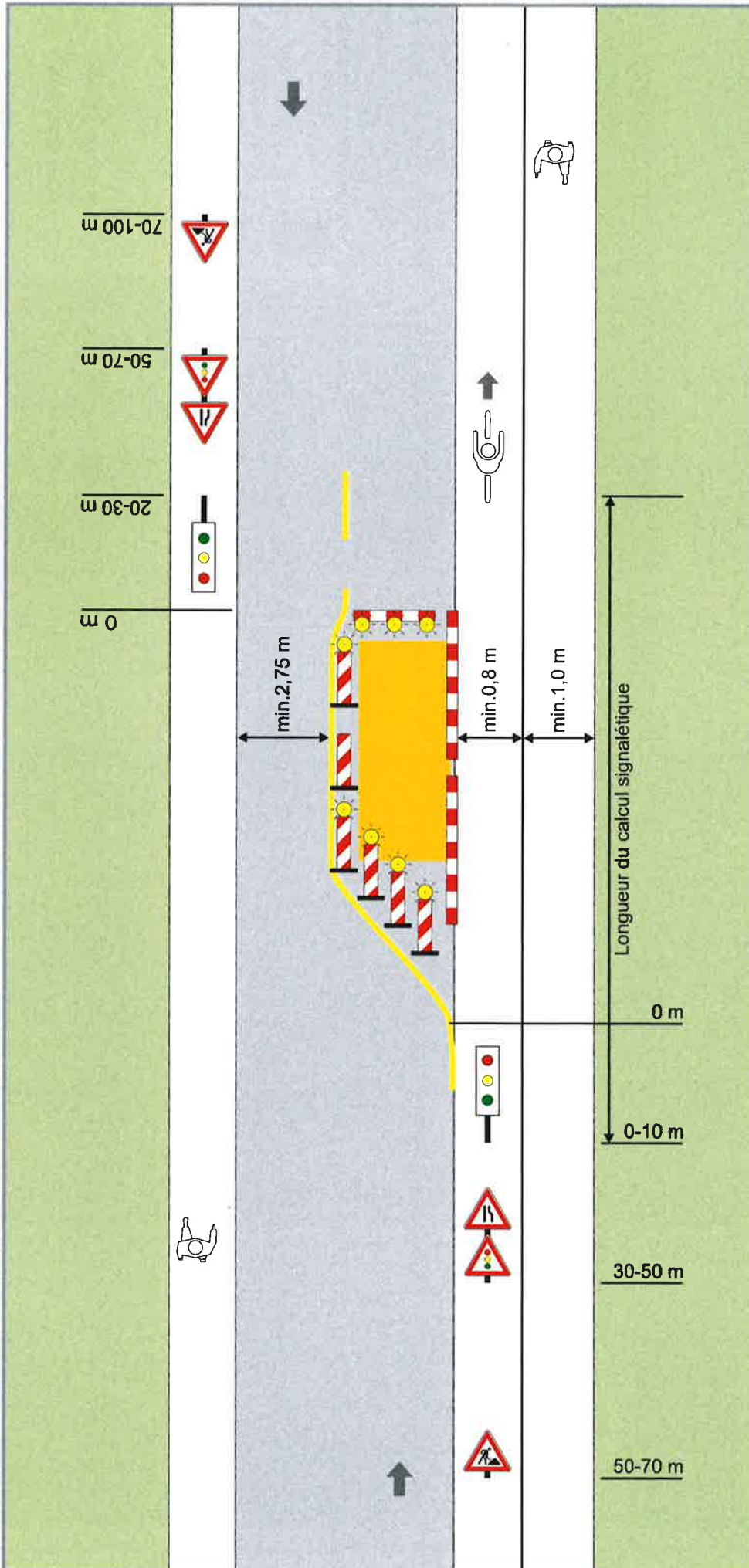
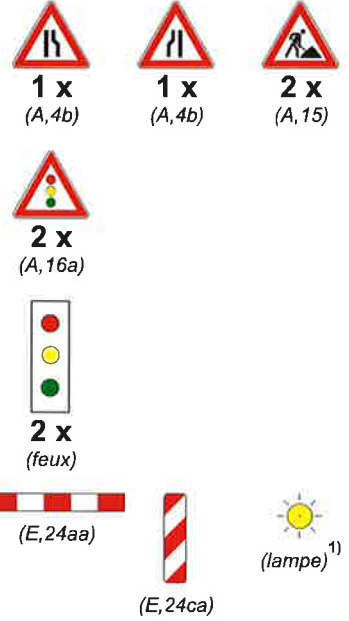
Jeff Flies
 23.04.2024

Le SIGCam est une application d'accès aux données spatiales des communes de Luxembourg. Avertissement: malgré le contrôle régulier de la qualité de ces données, nous ne pouvons pas certifier l'exactitude et l'actualité des informations. L'emplacement de certaines données (réseaux, PCH) est à vérifier sur place avec le fournisseur, ou doit être déterminé par un mesurage officiel.
 © FOND DE PLAN ORIGINE CADASTRE DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Voirie normale en agglomération

Chantier sur une chaussée à 2 voies
circulation réglée par feux tricolores

Signalisation



1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)

